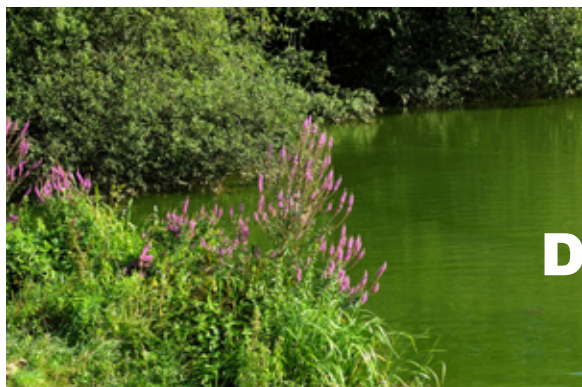


**NE PAS UTILISER
CETTE PAGE**



Échos de DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 30 octobre et 22 décembre 2018

dernières réunions avant la clôture de l'exercice 2018

1) Cession à la CODECOM de terrains situés sur la ZI.

La CODECOM se chargera de construire les locaux nécessaires au développement de la société ARELIS. Pour ce faire elle doit acquérir les terrains appartenant à la commune de Marville (environ 80 ares). Le Conseil Municipal a donc acté cette vente au tarif habituel des ventes de terrains viabilisés situés sur la ZI.

Cession Conseil fut approuvé à l'unanimité, .

2/Restauration du cimetière :

L'entreprise PIANTANIDA, a établi son décompte définitif des travaux de la tranche conditionnelle, décompte qui fait apparaître une économie par rapport au marché initial de 7.646 €. Il est proposé au Conseil de consommer ce montant en effectuant en contrepartie des travaux consistant en une rénovation partielle du mur bordant l'allée principale.

Le Conseil a approuvé à l'unanimité cette proposition.

3/ Refacturation des taxes foncières :

Pour les entreprises et associations utilisatrices de locaux sur la ZI, la taxe foncière est acquittée par la Commune, il convient donc de la refacturer aux utilisateurs.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, la refacturation des dites taxes foncières

4/Travaux ruelle Boileau :

Afin de remédier aux débordements, lors d'orages, en bas de la ruelle Boileau, il est nécessaire de revoir la taille et la configuration des avaloirs.

Des devis ont été demandés et c'est l'entreprise Gérard qui a été retenue, les travaux seront réalisés dans les meilleurs délais.

Ce choix est approuvé à l'unanimité.

5/ Affouages :

Pascal GILMAIRE présente au Conseil les modifications du règlement, précise les dates d'inscription pour les affouages et confirme le tarif applicable en 2019.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions faites.

6/Choix du prestataire pour l'étude de sol au lieu-dit « Fer à Cheval »

La Commission travaux s'était réunie préalablement afin d'étudier les différentes propositions, et avait retenu la société SIBE. Le Conseil après explication s'est rallié à ce choix et l'a approuvé à l'unanimité. Par ailleurs le Conseil, par une délibération prise à l'unanimité, a apporté son soutien au Conseil Départemental, afin qu'il puisse préserver son rôle et son action de partenaire naturel des projets des collectivités.

Le plan d'eau de Marville, dernières nouvelles

Depuis quelques mois, le plan d'eau défraye la chronique. Le président du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Othain (SMVO) a été mis en demeure de mettre le plan d'eau de Marville conforme à la loi sur l'eau. Il est réclamé la continuité écologique et sédimentaire, impossible avec le barrage actuel. Le SMVO a le choix, soit supprimer le barrage, moyennant des subventions couvrant même le réaménagement paysagé de site ; soit l'aménager à ses frais avec une passe à poisson. Une réunion s'est tenue le 14 septembre à Montmédy avec les représentants de l'Etat (Sous-préfet et DDT). Ils exposèrent les solutions et s'exprimèrent sur l'urgence de procéder à la réfection du barrage et à la baisse du niveau du lac de 65 cm (niveau originel) pour le sécuriser. Le président du Conseil Départemental de la Meuse se prononça en faveur de la passe à poissons, promettant d'influer auprès des partenaires pour rassembler le financement. La surface de l'eau fut donc abaissée début octobre au niveau imposé. Un maître d'oeuvre est en cours de recrutement pour lancer les études en vue de la réalisation d'une passe à poissons.

Mot du Maire (suite)

Dans cette optique, ARELIS envisage un développement de son activité et pour ce faire un local supplémentaire sera construit ; la centrale photovoltaïque a obtenu les permis de construire nécessaires, un démarrage de la production fin 2019 début 2020 est envisageable ; la commune a été sollicité pour un plus petit projet photovoltaïque sur ses terrains de la ZI ; une étude est actuellement menée par un cabinet national en vue de l'implantation d'une unité de traitement du bois, les résultats seront connus fin 2019 début 2020. Le quotidien, les manifestations organisées par les nombreuses associations de la commune, a été largement présenté dans le diaporama diffusé lors des vœux du maire, nous n'y reviendrons pas. Pour conclure, meilleurs vœux à toutes et tous pour 2019.

LES AGENTS DE VOTRE VIE QUOTIDIENNE

Mylène Schummer
Adjointe administrative
à la Mairie



Il n'y a personne au secrétariat, Alexandra est partie !

Eh bien, non, ce n'est pas vrai, il y a quelqu'un, Mylène, discrète, réservée, qui depuis 5 ans déjà, remplit toutes les fonctions d'adjoint administratif dans une mairie rurale. Vous voulez savoir en quoi ça consiste, vous qui pensez qu'il ne doit pas y avoir tant de travail que ça !

Des permanences les lundi, mercredi et vendredi après-midi, pour renseigner et guider dans toutes les démarches possibles les gens qui en ont besoin. Bien entendu, en dehors de ces créneaux, Mylène est là, les dossiers n'attendent pas.. Les autres jours : accueil téléphonique, l'état-civil, l'urbanisme, les marchés publics, la rédaction des actes divers et la relation avec les élus et les services de l'Etat, la Région, le Département et les administrés, sans compter la diffusion des principales informations aux gens concernés. Elle rappelle que les tableaux affichés dehors devant la Mairie, sont là pour tenir au courant les habitants sur des points très divers.

C'est avec une solide formation d'assistante de direction, un bon niveau en comptabilité que Mylène a pris son premier poste chez nous et, comme elle le dit : « J'ai tout appris, pas à pas, en douceur et je maîtrise maintenant les différents aspects du métier.

J'ai eu la chance de travailler en binôme, ce qui m'a permis d'approfondir des points qui méritaient d'être améliorés dans mes compétences. Du coup, seule, pour le moment, je suis en mesure de me débrouiller dans ces domaines tellement

différents les uns des autres. C'est d'ailleurs un des principaux intérêts de ce travail, sa diversité : ce n'est jamais la même chose, et la motivation est toujours relancée. »

Elle réfléchit et ajoute : « De plus, les lois évoluent sans arrêt, il faut donc se tenir au courant et se former : un exemple : autrefois, les PACS se concluaient au tribunal, maintenant, les mairies en ont la charge. Et dans tous les domaines, les choses bougent, notre métier aussi.

Des dossiers sont assez complexes, ceux des marchés publics, par exemple, lorsqu'une mairie veut réaliser des chantiers, il y a énormément de points à renseigner et les pages s'empilent ! Mais c'est passionnant. »

La jeune femme réservée s'est animée, ses yeux brillent, elle aime ce qu'elle fait. Donc, n'écoutez pas ceux qui disent qu'il n'y a personne à la Mairie, Mylène est là, elle travaille, et elle vous accueillera avec le sourire !

ça se passe à Marville...

6 novembre

Arbre de la paix à l'école de Marville : participation des écoles de Marville, Saint Léger et une école allemande.

11 novembre

- Dépôt de gerbe au monument aux Morts,
- Hunter CSO Club Equestre.

16 novembre

Journée de dressage au Club Equestre

18 novembre

Repas des anciens.

24 novembre et 15 décembre

Marché de produits locaux.

8 décembre

Défilé de Saint Nicolas, organisé par le Comité des Fêtes.

9 décembre

Thé dansant organisé par le Comité des Fêtes.

carnet

Naissance

Riley LECOMTE, le 16 septembre
Ethan BARTHE, le 24 septembre

Ils se sont unis

Sylvie TERRADE et
Denis KOHN, le 27 juillet

Ils nous ont quittés

Jean SIVIGNY, le 22 mai
Marie FENOT, le 28 mai
Evelyne MARMIGNON, le 28 juin
Alain ROSÉ, le 14 octobre

LA VIE DES ASSOCIATIONS



LA FOLLE SEMAINE DE MARVILLE

Marville s'est curieusement animée entre le 30 juillet et le 4 août. Plus de 80 personnes se sont croisées et ont travaillé ensemble dans divers lieux de notre belle cité... Mais que s'est-il bien passé durant cette folle semaine ?

l'association Marville Terres Communes organise depuis 2009 en août, un stage de taille de pierre. Le panel d'activités s'est étoffé depuis avec 4 autres stages en 2017 : sculpture, peinture, enduits à la chaux et photo ; et 5 autres en 2018 : photo pour les non initiés, écriture, vitrail, couture et arts graphiques pour enfants et ado. En tout, 9 professionnels ont été mobilisés : la scultrice Angélique Jung, le peintre Fabien

Clesse, la vitrailliste Céline Wojcik, le formateur d'enduits à la chaux Olivier Bertaux, les photographes Christian Carleer et Georges Strens, la costumière Anne Compère, l'écrivain Estelle Faye et l'illustratrice Charlotte Berger.

Les 9 ateliers ont fait le plein avec en tout 78 stagiaires (61 adultes, 17 jeunes) en provenance de 31 lieux à travers la France (Grand Est, Ile-de-France, Rhône-Alpes) et, bien sûr, Benelux. 5 soudanais, hébergés à Montmédy furent invités. Bien sûr, l'ambiance joyeuse était aussi studieuse car il fallait présenter les œuvres lors d'un grand banquet le samedi. La semaine a été propice aux belles rencontres, notamment avec les marvillois et des touristes, curieux de tout ce ramdam.

Les stagiaires ont loué la belle dynamique associative et l'organisation sans faille. Les formateurs ont été disponibles, professionnels et inventifs, Cette Folle Semaine s'est simplement inscrite dans la tradition humaniste de la Renaissance, ADN de Marville, où chacun des stagiaires a pu s'accomplir en apprenti, guidé par « un maître ».

Le monument de la Vierge des Lépreux

Dernier vestige de la léproserie, il était situé en contrebas du chemin forestier de Marville à Flassigny. Début 2018, le maire de Marville fut averti par la famille Fayon de la menace de son écroulement. C'est un monument historique destiné à être restauré sur place. Mais vu son état et celui du site, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) autorisa sa mise à l'abri au cimetière. L'association Marville Terres Communes a proposé de mener le démontage et le remontage, encadrée par des professionnels. Annie Tosi, architecte, traça les plans en numérotant les pierres. L'entrepreneur Mickael Varnerot, mena les travaux le 1^{er} septembre dernier. Ce fut un modèle de collaboration publique, privée et associative de sauvegarde du



patrimoine. Le propriétaire d'un monument remarquable de Marville, alerta la Mairie de l'état de son bien, en le cédant gracieusement pour qu'il soit sauvé. La Mairie mobilisa les ressources sans recourir au denier public. L'association déploya son expertise pour obtenir toutes les autorisations et rassembla la main d'œuvre pour mener l'opération en toute sécurité.

infos pratiques...

Bienvenue...

...à la directrice de l'école, Kelly Mallet, remplaçant Christine Leton ainsi qu'à Mélanie Perreau, professeur des écoles.

Elles rejoignent Aurélie Salanié et Michelle Martinati qui faisaient déjà partie de l'équipe encadrante.

Que cette année soit pour elles quatre riche de multiples projets et réalisations dans le beau cadre de l'école.

Cours d'orgue

Cours d'orgue, le samedi matin, avec Sylvain Pierson, titulaire de l'orgue (25€/h). tel : 06.21.65.14.04

Cours de peinture

- Le lundi, cours de peinture avec Fabien Clesse de 17h à 19h, atelier attendant à la mairie de Marville (à gauche),
- le mardi, atelier libre animé par Florence Bourgeois, de 17h à 19h, local du BIT.

Santé

• **Cabinet dentaire : Docteur Terrade-Pierru**
7, route Nationale - 55600 Marville

Tél : 06 47 50 24 62 - 06 47 50 24 62

ouvert le mardi et le mercredi, de 14h à 20h.

• **Médecin : Docteur Defaux**
5, route de Jametz - 55600 Marville

Tél. : 03 29 88 10 33 - Fax : 03 29 88 11 13

- les matins et les après-midi, uniquement sur rdv,
- cabinet fermé le 1^{er} WE du mois.

• **Pharmacie Guillot**
3, route de Jametz - 55600 Marville

Tél. : 03 29 88 19 19 - Fax : 03 29 88 18 00

garde de nuit chaque semaine du vendredi 19h au samedi 9h.

Déchèterie

Déchèterie de Montmédy,
route de Virton

Lundi, Mercredi 13-17h

Samedi : 9-12h, 13h-17h

(jusqu'à 18h l'été).

Afin de promouvoir leurs manifestations, les associations peuvent prendre contact avec Laetitia Sayons, au bureau d'information touristique de Marville et/ou par mail : marville.otpaysdemontmedy@gmail.com



LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE MARVILLE

1



Le permis de construire d'une centrale photovoltaïque sur la base de Marville a été signé le 28 novembre dernier par la Préfète de la Meuse. Les installations se déploieront sur 170 ha de l'espace aéronautique de Marville, à côté de la Zone Industrielle, laissant les pistes et

le taxiway accessibles à l'aviation. C'est la société Thirdstep qui a été retenue pour un marché de 150 millions d'€. La centrale photovoltaïque assurera une production électrique de 150 MégaWatt-crête (puissance maxi).

Cette production électrique aura un impact financier significatif pour Marville et la Codécom du Pays de Montmédy. La Codecom encaissera un loyer pour la mise disposition des terrains. L'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) à laquelle sera assujéti Thirdstep, sera reversée pour la part communale à Marville (2/3) et Iré-le-Sec (1/3) en tant que communes où est implantée la base de Marville. Des parts seront également reversées à la Codecom, au Département de la Meuse et à la Région Grand Est.

La centrale photovoltaïque sera opérationnelle en 2020.

2019 sera consacrée à la préparation des implantations : les voies d'accès et de circulation, les grillages, les onduleurs (il faut transformer le courant continu produit en alternatif pour le livrer à EDF), l'embase des panneaux et le poste source. Celui-ci sera installé sur la commune de Jametz, au pied des lignes Haute Tension passant à cet endroit. Ceci permettra un raccordement quasi direct au réseau HT 225 000 V, plutôt que de rejoindre des postes sources existants à plusieurs dizaines de km. Les panneaux seront installés début 2020. Un jeune éleveur d'ovins local entretiendra le terrain pour que la végétation n'envahisse pas les installations.

Cette bonne nouvelle pour l'économie de Marville et de la Codécom du Pays de Montmédy, arrive au terme d'un long processus semé d'embûches pour les promoteurs du projet. Celui-ci fut lancé en 2010 par Jean-Marie Bradfer, Président de la Codécom, et Claude Léonard, nouveau Conseiller Général du canton et Président du Syndicat Mixte (Codecom / CG de la Meuse) créé pour le développement de la base. La société Néoen fut désignée en mai 2010 parmi les 6 candidats de l'appel d'offres. Le projet stagna pour diverses raisons et la Codecom dû relancer une remise en concurrence en 2016 qui désigna finalement l'industriel Thirdstep.

le mot du maire

L'année 2018 vient de se terminer et notre mandat électoral arrive à son terme dans un an. Le programme que nous nous étions fixés est pratiquement réalisé en totalité.

Les gros travaux et particulièrement la restauration du cimetière sont terminés, à l'exception du remontage des os dans l'ossuaire. Cette opération semble poser problème à l'architecte en charge du chantier ainsi qu'à la DRAC, mais nous agirons pour faire aboutir ce remontage en 2019.

Le choix de la restauration du patrimoine culturel et architectural de la Commune et de l'église Saint Nicolas en particulier a été reconnu et récompensé par l'attribution d'une distinction régionale, savoir « Les Rubans du Patrimoine ».

En outre, il est indispensable de le rappeler, ces travaux couteux, 2.200.000 €, ont été réalisés sans aucune augmentation de la dette, au contraire cette dernière a été réduite de manière substantielle et continuera à se réduire d'ici la fin de notre mandat.

En 2019 le programme d'investissements est le suivant : améliorer l'assainissement au niveau du « Fer à Cheval », terminer les travaux du lotissement (éclairage public et voirie), remontage des os dans l'ossuaire et enfin choix et construction d'un colombarium devenu indispensable.

Lors de mes vœux de début 2018, nous espérons un redémarrage de l'économie

qui aurait facilité la revitalisation de la zone industrielle. Cette reprise se fait attendre, mais nous gardons espoir quant à la redynamisation de la ZI.

.../... (suite page suivante)

Jean-Michel JODIN
Maire de Marville

